

OBJET:

**Tarif du stage musical
d’été 2022**

Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
Sous-Préfecture le 04/07/22 et
publié (ou notifié) le 04/07/22



Cette présente délibération peut faire
l’objet d’un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt deux, le Trente Juin à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie - M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

Conseillers avant donné procuration :

Mme CARRE Danyla procuration Mme DUHAMEL Sylvia
Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. LEMAIRE Pascal
M. MORTREUX Albert procuration M. DECROIX Patrick

Absents excusés : M. BECOURT Julien - Mme ROUSSY Cendrine - Mme DYTRYCH Anne

Considérant que du lundi 1^{er} au vendredi 5 août 2022, la Commune, via son Espace Musical, organise un stage d’été pour les Bruaysiens qui souhaitent progresser dans leur pratique musicale et rencontrer d’autres musiciens,

Considérant que le stage pourra accueillir jusqu’à 30 personnes dès l’âge de 8 ans et quel que soit leur niveau,

Considérant que ce stage fera l’objet d’une inscription préalable suivant l’ordre d’arrivée et sera facturé 10 €,

Considérant l’avis favorable et unanime de la commission finances du 15 juin 2022,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d’autoriser l’application de ce tarif pour le stage musical d’été 2022 de la Ville.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l’**UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,



S. DUHAMEL.